

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/142 DU 24 JUILLET 2017 PORTANT NOMINATION  
D'UN CADRE AU CABINET DU PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA  
REPUBLIQUE

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/101 du 04 juin 2009 portant Réorganisation des Services des Vice - Présidences de la République ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Premier Vice-Président de la République ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Conseiller au Bureau chargé des Questions Politiques et Diplomatiques :

Monsieur Stanislas NDEREYIMANA, en remplacement de Monsieur Apollinaire NDUWIMANA ;

11

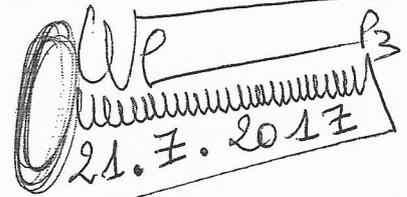
6

**Article 2 :** Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 3:** Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 21 juillet 2017,

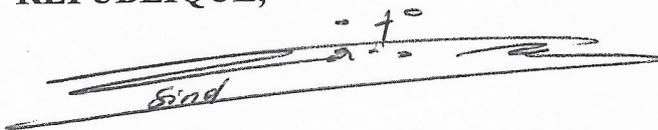
Pierre NKURUNZIZA



VP  
21.7.2017

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA  
REPUBLIQUE,



Sind

Gaston SINDIMWO.-